

# Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil douze et le 27 mars à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Chaouilley, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Éric PERROTEZ, 1<sup>er</sup> Adjoint de la Commune, par suppléance, pour le Maire empêché.

Étaient présents : Jacques COLIN, Pascale CHONÉ, Patrick HALGUÉ, Guy NAJOTTE, Alexandre NOËL, Éric PERROTEZ, Jean-Pierre RABUEL, Nicolas VALANCE.

Excusé Jean-Bernard VOGIEN.

Secrétaire de séance élu : Alexandre NOËL.

en présence de M.T. CREPIN-NICOLAS, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures 40

08/12

### **Comptes administratifs 2011 Commune et budget assainissement & Comptes de gestion**

Dressés par M. Jean-Pierre RABUEL et présentés par M. Eric PERROTEZ

1) Le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	10 047,13	0,00	2 845,81	0,00	12 892,94
Opérations de l'exercice	0,00	1 496,86	2 289,80	2 637,22	2 289,80	4 134,08
<b>Totaux</b>	<b>0,00</b>	<b>11 543,99</b>	<b>2 289,80</b>	<b>5 483,03</b>	<b>2 289,80</b>	<b>17 027,02</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>0,00</b>	<b>11 543,99</b>	<b>0,00</b>	<b>3 193,23</b>		<b>14 737,22</b>

2) Le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget Commune, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés		18 632,54	0,00	32 220,12		50 852,66
Opérations de l'exercice	12 063,03	20 729,49	57 627,51	75 997,79	69 690,54	96 727,28
Restes à réaliser	19 990,59	7 528,00			19 990,59	7 528,00
<b>Totaux</b>	<b>32 053,62</b>	<b>46 890,03</b>	<b>57 627,51</b>	<b>108 217,91</b>	<b>89 681,13</b>	<b>155 107,94</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>27 299,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 590,40</b>	<b>0,00</b>	<b>77 889,40</b>

3) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4) Vote à l'unanimité pour les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

09/12

### **Affectation des résultats 2011 : Budgets assainissement et commune**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Eric PERROTEZ, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011 budget assainissement, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011, constatant que le compte administratif de l'exercice 2011 présente les résultats suivants

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 8 - Conseillers votants : 8

sauf pour la DCM 08/12 : Conseillers présents : 7 - Conseillers votants : 7

Conseillers convoqués le 21 mars 2012 / Date d'affichage le 30 mars 2012

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 30 mars 2012

# Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

Fonctionnement : excédent 3 193,23 €

Investissement : excédent 11 543,99 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

- Décide d'affecter le résultat comme suit :  
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 3 193,23 €  
Nombre de suffrages exprimés : 8 Votes : Pour : 8.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011, budget commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011, constatant que le compte administratif de l'exercice 2011 présente les résultats suivants :

Fonctionnement : excédent 50 590,40 €

Investissement : excédent 27 299,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- Décide d'affecter le résultat comme suit :  
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 50 590,40 €  
Nombre de suffrages exprimés : 8 Votes : Pour : 8

09/12

## Budgets primitifs assainissement et commune

### Budget assainissement

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	11 543,99	0,00	3 193,23	0,00	14 737,22
Opérations de l'exercice	14 043,99	2 500,00	6 008,23	2 815,00	20 052,22	5 315,00
<b>Totaux</b>	<b>14 043,99</b>	<b>14 043,99</b>	<b>6 008,23</b>	<b>6 008,23</b>	<b>20 052,22</b>	<b>20 052,22</b>

Nombre de suffrages exprimés : ... Votes : Pour : .....

### Budget commune

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés		27 299,00		50 590,40		77 889,40
Opérations de l'exercice	59 661,41	44 825,00	122 473,00	71 882,60	182 134,41	116 707,60
Restes à réaliser	19 990,59	7 528,00			19 990,59	7 528,00
<b>Totaux</b>	<b>79 652,00</b>	<b>79 652,00</b>	<b>122 473,00</b>	<b>122 473,00</b>	<b>202 125,00</b>	<b>202 125,00</b>

Nombre de suffrages exprimés : ... Votes : Pour : ....

11/12

## Contrat de location du mobilier urbain

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint présente à l'assemblée un contrat de location de l'éclairage public pour le village (hors l'Écart de Villars), par l'entreprise Rent Light.

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 8 - Conseillers votants : 8

sauf pour la DCM 08/12 : Conseillers présents : 7 - Conseillers votants : 7

Conseillers convoqués le 21 mars 2012 / Date d'affichage le 30 mars 2012

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 30 mars 2012

# Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

Ce contrat est sur 6 ans, avec valeur résiduelle de rachat à la fin des 6 ans. Une mise à neuf du matériel est prévue tous les trois ans.

Ce contrat peut être renouvelé à la fin des 6 ans, ou non.

Trois nouveaux points d'éclairage sont aussi prévus ainsi qu'un projecteur sur le terrain de loisirs.

La pose de matériel neuf permettra une baisse de la consommation électrique de 30 %.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle qu'à compter de 2015, il y a obligation de changer le parc actuel, les ampoules au mercure seront interdites.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint informe l'assemblée qu'il est possible de rencontrer le directeur de la société pour des informations complémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le contrat de location par l'entreprise Rent Light pour l'éclairage public du village, pour une période de 6 ans.
- Autorise le 1<sup>er</sup> adjoint à poursuivre la négociation pour le tarif de location mensuelle.
- Demande à être informé du tarif définitif de location à la signature du contrat,
- Autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer tous documents afférents à cette délibération.

- 12/12

## Questions diverses

### Permis de Forcelles

Ce permis concerne la concession de pétrole située sur le territoire de Chaouilley ; cette concession est arrivée à expiration il y a quelques jours.

La société TERRE désire reprendre ce permis. Une demande est déposée au ministère pour prospecter sur la parcelle appartenant à des propriétaires privés, par cette société.

La commune est seulement consultée pour information.

### Réfection du mur du cimetière

Le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle le mauvais état du mur du cimetière, et, notamment une partie qui menace de s'effondrer.

Un devis a été fait pour la réfection partielle du mur. Il s'élève à 2 149,21 € TTC.

Monsieur NAJOTTE propose de reprendre la partie abîmée de ce mur, avec l'aide d'autres membres du conseil. Les membres du conseil acceptent la proposition de Mr NAJOTTE.

### Devenir du confessionnal

Un confessionnal provenant d'une autre église est toujours stocké au grenier de la mairie.

Monsieur le premier adjoint propose de prendre contact avec la personne assurant le relais à la paroisse pour déposer ce confessionnal à l'église de Chaouilley.

L'assemblée accepte cette proposition.

### Panneau d'information de vitesse

La commune s'était inscrite en 2011 auprès des services de la préfecture pour mise à disposition sur une courte période d'un panneau d'information de vitesse (PIV).

Un courrier de la Préfecture, reçu récemment, nous informe qu'en raison d'un grand nombre de demandes, nous ne pourrions avoir la disposition de ce PIV.

Une autre campagne d'inscriptions est prévue à compter de septembre 2012 pour 2013.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 55

Fait les jours, mois et ans susnommés

Le 1<sup>er</sup> Adjoint, Éric PERROTEZ, par suppléance, pour le Maire empêché

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 8 - Conseillers votants : 8

sauf pour la DCM 08/12 : Conseillers présents : 7 - Conseillers votants : 7

Conseillers convoqués le 21 mars 2012 / Date d'affichage le 30 mars 2012

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 30 mars 2012